

Séance du vendredi 05 mars 2021

Date de la convocation: 26/02/2021

**Membres en exercice :**  
**Présents : 12**  
**Votants: 15**  
**Pour : 0**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

*L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

**Représentés :** Adeline BEAUFUMÉ par Annick IENZER, Emilie KONNERT par Olivier MAGUET, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

**Excusés :**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 - (D 2021 028)**

Après avoir rappelé l'engagement conséquent de la Commune pour l'école communale tant sur les temps scolaires que périscolaires et extrascolaires, le Maire invite le Conseil municipal à l'autoriser à signer la convention « Label écoles numériques 2020 » soumise à la Commune par la région académique Bourgogne-Franche Comté et l'académie de Dijon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention « Label écoles numériques 2020 » avec la région académique Bourgogne-Franche Comté et l'académie de Dijon ;

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire  
Oliver MAGUET

